

Le "Riservato" de l'Espresso" du 19 juin intitulé "Vitesse réduite" rapporte les données officielles de 2013 sur la réduction de la contribution initiale de l'Union européenne à la liaison Lyon-Turin pour la période 2007-2013 (prolongée jusqu'à 2015). L'information journalistique, correcte en ce qui concerne les chiffres, mérite cependant quelques intégrations pour qu'on évite l'interprétation erronée des faits, accréditée par le mouvement des No-TAV, en tant que sanction et signal de désaffection de l'Europe pour le Lyon-Turin. La Commission européenne surveille la progression de tous les dossiers et en particulier fait le point à mi-parcours de son mandat: c'est ce qui s'est passé en octobre 2010 voire pour 92 projets européens avec la relative re-calibration des financements. Cette révision a lieu dans le cadre d'une négociation avec les États, compte tenu l'avancement des projets et la mise à jour des estimations des besoins financiers dans le septennat de budget de l'UE . Le Lyon-Turin, entre 2007 et 2014, a escompté les délais de la révision complète du Projet côté Italie, en accord avec les Maires disposés au dialogue, et a subi les effets retardateurs des actions violentes sur le terrain contre sondages et chantiers. La non-utilisation résultante de € 276,5 millions (entre l'Italie et la France) pour le Lyon-Turin a été officialisée en 2013 dans le cadre de la révision globale qui a impliqué tous les pays européens qui reçoivent des contributions pour des infrastructures de transport. Il s'agit donc d'une mesure que la Commission européenne a adoptée pour rendre plus efficace l'usage des ressources publiques et ne revêt aucun caractère punitif. Aujourd'hui, après une phase d'impasse, le Lyon-Turin continue dans le respect du nouveau calendrier des activités convenu avec l'Europe et, dans le cas des travaux de la galerie de reconnaissance de « la Maddalena » à Chiomonte, même avec une avance de quelques mois sur le planning. En conclusion la Commission, en vue de la fin de son mandat, ne pouvait que rendre compte du tirage financier réel à l'égard de la contribution à l'origine attribuée lorsque l'Italie n'avait même pas le (nouveau) avant-projet préliminaire. En outre, on a supposé conjointement de récupérer dans le prochaine septennat la proportion jugée non-allouable d'ici le 2015; la procédure d'attribution va commencer entre septembre 2014 et février 2015, avec cette particularité: alors que la contribution européenne aux études et projets reste inchangée à 50%, pour les travaux elle augmente de l'original 27% à un 40% bien plus intéressant. Après les données et les faits, je termine avec deux proverbes: "*si ce sont des roses elles fleuriront*" (au printemps prochain) et, peut-être "*à quelque chose malheur est bon*".

Mario Virano

(Président de la délégation italienne de la Commission intergouvernementale Lyon-Turin)